**Le Groupe de travail sur la question des droits de l’homme et des sociétés transnationales et autres entreprises**

**Réunion multipartite publique sur « L’influence des entreprises dans la sphère politique et réglementaire »**

**Jeudi 5 mai 2022, de 16h15 à 17h15 CET**

**Salle XXVI, au Palais des Nations à Genève**

Le [**Groupe de travail des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme**](https://www.ohchr.org/fr/special-procedures/wg-business) ("le Groupe de travail") a décidé de consacrer le prochain rapport thématique annuel à la 77e session de l'Assemblée Générale (octobre 2022) à l'examen des liens entre les pratiques d'engagement politique des entreprises et la conduite responsable des entreprises.

Le groupe de travail avait déjà prévu de publier une brève note d'information sur ce sujet et a lancé [**un appel à contributions**](https://www.ohchr.org/sites/default/files/2021-12/call-for-Inputs-responsible-corporate-political-engagement.pdf) à cet égard avec une date limite de soumission en novembre 2021. Les contributions reçues dans ce contexte seront publiées sur la page en temps voulu. Par la suite, le groupe de travail a décidé de développer ses travaux sur ce sujet sous la forme de son rapport thématique annuel à la 77e session de l'Assemblée générale. Le rapport explorera, entre autres, comment encourager un engagement politique responsable, comment prévenir ce qui constitue une influence politique indue des entreprises - parfois appelée "capture des entreprises" - et comment de telles activités peuvent être incompatibles avec la responsabilité des entreprises en matière de respect des droits de l'homme établie par les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ("les Principes directeurs").

Le rapport a pour objectif d'examiner comment les entreprises doivent tenir compte de cette responsabilité et exercer une diligence raisonnable en matière de droits humains (DRDH) lorsqu'elles s'engagent dans diverses activités dans la sphère politique et réglementaire - du lobbying aux dons politiques et aux décisions de s'exprimer publiquement sur les débats politiques qui peuvent avoir un impact sur leurs employés et d'autres membres de la communauté. Le rapport se concentrera sur la manière dont la DRDH peut identifier les impacts négatifs pour les personnes et la planète résultant des activités d'influence des entreprises, et les bonnes pratiques en termes de prévention et d'atténuation de ces impacts. Le rapport vise également à créer une plus grande cohérence entre les engagements des entreprises à respecter les droits humains et leurs activités politiques et de lobbying, qui ne sont pas toujours en adéquation.

**Afin d'orienter les discussions, le groupe de travail souhaite inviter les participants à donner leur avis sur les questions suivantes :**

1. Quelle est votre compréhension de l'influence indue des entreprises sur les questions politiques et réglementaires ? Quels sont les défis que vous avez observés ? Pouvez-vous penser à des exemples concrets dans les activités ou opérations de votre organisation ?
2. Pensez-vous qu'il existe un type d'engagement politique des entreprises qui pourrait être défini comme approprié ou nécessaire ? Pouvez-vous nous donner des exemples concrets ?
3. Quelles mesures les États pourraient-ils prendre pour prévenir et traiter les activités politiques des entreprises susceptibles de compromettre la capacité de l'État à protéger les droits humains et la responsabilité des entreprises à respecter les droits humains ?
4. Quelles sont les bonnes pratiques que les entreprises pourraient mettre en œuvre pour éviter toute influence politique indue ou toute participation à des activités politiques ayant un impact négatif sur les droits humains ?
5. Quels sont les risques spécifiques en matière de droits humains posés par l'influence des entreprises dans la sphère politique et réglementaire pour les groupes en situation de particulière vulnérabilité, tels que les femmes, les communautés autochtones, les défenseurs des droits de l'homme, les personnes handicapées, les personnes ayant une orientation sexuelle ou une identité de genre différente ou les travailleurs migrants ?
6. Comment l'influence des entreprises dans la sphère politique et réglementaire influe-t-elle sur la capacité des victimes de violations des droits humains liées aux entreprises à chercher à accéder à des recours effectifs ? Quels sont les défis spécifiques auxquels les titulaires de droits sont confrontés pour accéder à un recours effectif ?
7. Quelles recommandations sur ce sujet souhaiteriez-vous que le Groupe de travail inclue dans son rapport ?

En outre, le groupe de travail accueille favorablement toute contribution écrite en réponse aux questions ci-dessus, qui doit être envoyée à [ohchr-wg-business@un.org](mailto:ohchr-wg-business@un.org) **avant le 29 mai 2022**. (Veuillez indiquer "contribution écrite - influence des entreprises dans la sphère politique et réglementaire - [Nom de l’organisation]" dans la ligne d'objet)

Sauf indication contraire, le HCDH publiera les réponses reçues sur le site Web du Groupe de travail.

\*\*